Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 93 (1990)

Vorwort: Concerne: "Actes 1990"

Autor: Wicht, Ph. / Moritz, B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concerne: "Actes" 1990

Madame, Monsieur, Chers Emulateurs.

L'article que Jean-Jacques Kottelat a consacré dans les "Actes" 1990 à Nicolas Kaiser, conseiller national jurassien du Laufonnais, se termine par une note finale (p. 94) qui a suscité de très énergiques réactions. Notre intention n'est pas d'interdire à son auteur d'exprimer sa conviction au sujet de cet ancien district jurassien qui a librement choisi de partager le destin de Bâle-Campagne. En revanche, l'Emulation ne peut accepter le ton utilisé et le caractère diffamatoire d'un texte qui contrevient gravement à sa pratique, ainsi qu'à l'esprit et à la lettre de ses statuts. Nous déplorons qu'une note de cette nature ait échappé à notre attention et nous regrettons vivement qu'elle ait pu paraître dans notre publication annuelle. Nous avons pris les mesures nécessaires pour que de telles fautes ne puissent plus se répéter à l'avenir. D'autre part, et avec l'accord de l'auteur, une première correction sera déjà portée dans les "tirés à la suite" de cet article.

Nous saisissons l'opportunité de la présente lettre pour préciser que le rapport d'activité de la section de la Prévôté, publié en pages 351 et 352, est dû à la plume de M. Yves Richon, ancien secrétaire du comité, et non pas à celle de M. Alain Steullet, nouveau président de la section prévôtoise.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, chers Emulateurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité directeur

Le président central: Le secrétaire général:

Ph. Wicht

A wrin-

Annexe: 1 liste d'errata à glisser dans les "Actes" 1990 (article de Mme Nicole Lachat) p. 241-247.